

Transport de matières dangereuses

Spécialisation Citerne restreinte

Produits Pétroliers

- Recyclage -

ADR 8.2

PROGRAMME DE LA FORMATION (CR/RSP)

1 jour | 7h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Conductrices, conducteurs transportant en véhicules-citernes de plus de 1000 litres ou en conteneurs-citernes de plus de 3000 litres, les produits pétroliers désignés par les n° ONU. 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1863, 1999, 3295 et 3475 ainsi que les n° ONU 3082, 3256 et 3257 (uniquement pour les huiles de chauffe lourdes et les bitumes)
- Être en possession d'un certificat de base ADR et de la spécialisation citerne restreinte produits pétroliers en cours de validité

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Mettre à jour les connaissances de base nécessaires de l'Initial pétrolier pour effectuer le transport des matières dangereuses en citerne restreinte produits pétroliers
- Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur et être autorisé à conduire des véhicules citernes transportant les produits pétroliers

PÉDAGOGIE

Apports théoriques structurés (ADR, classes de matières, signalisation, équipements). La formation s'appuie sur une pédagogie active et participative. Prise en compte du niveau et de l'expérience des participants. Ajustement du rythme et des contenus si nécessaire.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation avec des quiz et questions pendant et après chaque fin de module (échange et corrections à chaud)
- Examen final éliminatoire avec 30 questions aléatoires. Seuil de réussite minimum requis : 70%

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire s'inscrit sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le certificat acquis, la conductrice, le conducteur sera habilité à transporter en véhicules-citernes de plus de 1000 litres ou en conteneurs-citernes de plus de 3000 litres, les produits pétroliers désignés par les n° ONU. 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1863, 1999, 3295 et 3475 ainsi que les n° ONU 3082, 3256 et 3257 (uniquement pour les huiles de chauffe lourdes et les bitumes).

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

- Délivrance du certificat ADR avec la *Spécialisation Citerne restreinte Produits Pétroliers* si l'examen est un succès
- Le stagiaire peut accéder aux modules de spécialisations complémentaires

ACCESSIBILITÉ

APTH- BVT peut s'adapter aux différentes situations. info.handicap@apave.com.

Transport de matières dangereuses

Spécialisation Citerne restreinte

Produits Pétroliers

- Recyclage -

ADR 8.2

PROGRAMME

JOUR 1 - (7h)

ACCUEIL	Formalités administratives, tour de table
TEST DE POSITIONNEMENT	QCM - Livret d'accompagnement
LES PRODUITS PÉTROLIERS	Leurs comportements et leurs dangers
VÉHICULES / CITERNES	Types de véhicules, différentes citernes
ÉLECTRICITÉ STATIQUE / DYNAMIQUE	Comprendre la différence
EXPÉRIENCES	Effectuées par le formateur
ENTREPRISE D'ACCUEIL	E.P.I.
E.P.I.	Consignes écrites selon l'A.D.R.
PROCÉDURE CHARGEMENT	Chargement en dôme, en source
PROCÉDURE DÉCHARGEMENT	Livraison station-service, chez les particuliers
LES BITUMES	Les dangers, chargement, déchargement
LES FLEXIBLES	Les différents flexibles et leur contrôle
SIGNALISATION / PLACARDAGE	Panneaux orange, plaques étiquettes
LES DOCUMENTS	Certificat A.D.R., consigne, l'agrément
TRANSPORT	Circulation, tunnel, limitation de vitesse
ACCIDENTOLOGIE	P.A.S, procédure consignes écrites
CLÔTURE	Évaluation de la formation
EXAMEN	QCM de 30 questions (aléatoires)
FIN DE LA FORMATION	